

Pourquoi le double concentré de tomate ?

Il s'agit d'un produit national par excellence, en termes de transformation, de production, de consommation mais aussi d'exportation.

Notons que la Tunisie occupe le premier rang mondial en matière de consommation de la tomate mais elle est également parmi les dix premiers pays au monde en matière de transformation de ce fruit.

La tomate (sous forme de double concentré de tomates) se présente comme un produit de base de l'alimentation du tunisien, servant à la préparation de la plupart des plats. Le double concentré de tomate représente ainsi une matière première indispensable dans la cuisine tunisienne, chez la ménagère ou dans les restaurants. Il s'agit d'un ingrédient de base dans la préparation de moult plats et la liste est infinie (pâtes, couscous, ragouts...), ce qui explique le développement de cette industrie depuis plus de 30 ans.

Un autre point vient s'ajouter à ce choix de l'Institut National de la Consommation, s'agissant de l'importance économique du produit. En effet, les prix des produits de base pour l'alimentation de la population sont homologués par l'État pour ce qui est de la vente du produit fini sur le marché afin de limiter la hausse du coût de la vie au niveau des classes populaires. Le double concentré de tomate faisait partie des produits subventionnés. Mais depuis 2014 cette donnée n'est plus d'actualité, puisque le prix du double concentré de tomate a été libéralisé. Ainsi, était-il important pour nous d'évaluer la qualité de ce produit incontournable dans ce contexte de libéralisation des prix.

De même était-il important pour la publication de cet essai comparatif de s'adresser aux acteurs d'une filière professionnelle nationale, en l'occurrence celle du double concentré de tomate, afin de la sensibiliser.

Le choix a porté sur les boîtes 4/4 (800g) car la distribution du double concentré de tomates en conserve est majoritairement sous ce format comme le prouvent les chiffres du ministère du commerce (réf.) :

- 62% pour les boîtes 4/4 (800 g, format social) ;
- 28,3% pour les boîtes 1/2 (400 g) ;

- les autres références ne dépassent pas 10%.

Dans cette optique, l'INC a choisit d'évaluer 14 marques appartenant à 11 fabricants, s'agissant de la majorité des produits distribués. D'autres marques existent, mais elles sont surtout écoulées dans les circuits parallèles et dans les marchés hebdomadaires, marques qui n'ont pas fait l'objet de notre étude.

Notons enfin que pour cette évaluation nous avons utilisé le calcul du poids net, le calcul de l'extrait sec (ou brix) ainsi que la recherche des impuretés minérales. Nous avons également évalué l'étiquetage selon des critères que nous avons fixés au préalable.

Derine DOGUI

Section analyses et essais comparatifs